

## AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES

### PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE BARBAGGIO À PARTIR DU CAPTAGE DE LA SOURCE DE CONCA

Communes de Barbaggio et Patrimonio

(projet poursuivi par la commune de Barbaggio)

**DURÉE DES ENQUÊTES** : du 02/02/2023 à 9 h 00 au 17/02/2023 à 12 h 00.

**SIÈGES DES ENQUÊTES ET LIEUX DE DÉPÔT DES DOSSIERS** :  
Mairies de Barbaggio et Patrimonio

**PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** :

Monsieur Pierre-Paul NICAISE, commissaire enquêteur, recevra le public en mairies de Barbaggio et Patrimonio, selon les modalités suivantes :

Barbaggio	Jeudi 2 février 2023 Vendredi 17 février 2023	De 9 h 00 à 12 h 00
Patrimonio	Lundi 6 février 2023	De 9 h 00 à 12 h 00

Monsieur Antony HOTTIER a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Durant cette période, le public prendra connaissance des dossiers et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet, en mairies de Barbaggio et Patrimonio.

Lors de ces permanences, le public pourra formuler ses observations au commissaire-enquêteur par téléphone (mairie de Barbaggio : 04 95 37 05 80 et mairie de Patrimonio : 04 95 37 08 49).

Ces dossiers pourront être consultés sur un poste informatique en mairies de Barbaggio et Patrimonio, pendant la même période, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à partir du site internet des services de l'État en Haute-Corse

(<https://www.haute-corse.gouv.fr/enquetes-publiques-expropriations-r395.html>).

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4398>

Les observations relatives aux enquêtes pourront être adressées au commissaire enquêteur par écrit, en mairies de Barbaggio et Patrimonio, et par voie électronique, à la direction départementale des territoires de la Haute-Corse ([ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr](mailto:ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr)), au plus tard le 17 février 2023 à 12 h, date de clôture de l'enquête.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès des Mairies de Barbaggio - lieu-dit « Piazza » - 20253 BARBAGGIO (téléphone : 04 95 37 05 80) et Patrimonio - Hameau Canale - 20253 PATRIMONIO (tel : 04 95 37 08 49).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairies de Barbaggio et Patrimonio, ainsi qu'à la direction départementale des territoires, où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication, dans les conditions prévues à l'article L. 311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.

Le Préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet des présentes enquêtes.